

**PROCES-VERBAL
DE LA
SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU
6 NOVEMBRE 2014
A
BURSINS**

La séance est ouverte à 18h00 par M. le président Jean-Paul Besson qui souhaite la bienvenue à chacun.

Ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2014.
4. Nomination d'un membre de la commission des finances en remplacement de M. Alain Valentino (Coinsins) démissionnaire.
5. Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Claude Gaignard (Luins) démissionnaire.
6. Préavis no 19 relatif au budget de l'exercice 2015.
7. Préavis no 20 relatif à l'octroi d'un crédit de 386'000 fr. pour la réalisation des travaux d'entretien à moyen terme du réseau intercommunal de l'APEC.
8. Communications du comité de direction.
9. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

L'appel permet de constater la présence de 56 conseillers intercommunaux. La totalité des communes est représentée. Le conseil intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

2. Assermentations

Le président procède à l'assermentation de Mme Odile Rochat et de MM. Marc Mazzariol, Grégoire Jacques, Victor Mendes Boavista, Antonio Galera, Hans-Peter Brunner.

3. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2014

Le procès-verbal ayant été adressé le 20 mai 2014 à chaque membre du conseil intercommunal, il n'est pas procédé à sa lecture.

Ce procès-verbal est accepté sans modification.

4. Nomination d'un membre de la commission des finances en remplacement de M. Alain Valentino (Coinsins) démissionnaire.

M. Antonio Galera est élu par acclamations.

5. Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Claude Gaignard (Luins) démissionnaire.

M. Edgard Cretegny est élu par acclamations.

6. Préavis no 19 relatif au budget de l'exercice 2015

Le rapport de la commission des finances est lu par Mme Anne-Lise Bally. Ladite commission relève ce qui suit :

1 ADMINISTRATION

Diminution de ce poste de Chf 1'730.- pour l'exercice 2015

- *Tous les postes sont identiques à l'exception du 120.3102.00 en diminution de Chf 4'000.- pas d'annonces prévues telles que décrites dans le préavis.*

2 FINANCES

Augmentation de ce poste de Chf 36'325.- pour l'exercice 2015

- *220.3222.00 : Le budget des intérêts des emprunts hypothécaires a diminué de Chf 3'500.- en raison d'une diminution de la dette.*
- *220.3809.00: L'attribution au fonds de renouvellement et rénovation passe à Chf 250'000.- en hausse de Chf 50'000.- à titre de réserves supplémentaires pour la station qui accuse de plus en plus le coup de son âge.*
- *230.3313.91: Amortissements traitement des odeurs, moins Chf 10'000.-*

3 STEP

Diminution de ce poste de Chf 16'750.- pour l'exercice 2015

- *300.3011.00: Baisse de Chf 50'000.- due à un employé en moins*
- *350.3123.00 / 350.3124.00 : Hausse totale de Chf 10'000.-, les frais réels de consommation d'énergie (électricité et mazout) sont dorénavant connus, l'installation de séchage des boues ayant plus d'une année de fonctionnement.*
- *350.3132.00 / 350.3133.00 / 350.3135.00: Hausse totale de Chf 10'500.-, il faut aujourd'hui davantage de produits/pièces pour l'entretien.*
- *350.3154.00 : Le coût de l'entretien du matériel d'exploitation est en hausse de Chf. 25'000.-, ceci en raison de son vieillissement.*

4 RESEAU INTERCOMMUNAL

Augmentation de ce poste de Chf 40'000.- pour l'exercice 2015

- *460.3144.00 : entretien courant des collecteurs en plus des travaux identifiés par le PGEEi.*

A titre de remarque finale, la commission des finances constate que la situation financière de l'APEC est saine et relève une augmentation de Chf 57'845.- du budget global par rapport au budget 2014, liée aux charges supplémentaires dues au vieillissement de la station et du réseau.

Malgré l'âge de la station (34 ans), la commission des finances tient à relever l'excellent entretien de cette dernière, ce qui a un impact favorable sur la durée de vie des installations ainsi que la forte motivation du personnel dans le but notamment d'optimiser les installations.

Le budget est établi dans un souci de conserver une charge stable pour les communes, ceci malgré une hausse de Chf. 40'000.- pour 2015.

En conclusion, la commission recommande au conseil intercommunal d'accepter le budget 2015.

Décision

Le conseil intercommunal accepte, à l'unanimité, le projet de budget de l'exercice 2015 tel que présenté par le comité de direction.

7.

Préavis no 20 relatif à l'octroi d'un crédit de 386'000 fr. pour la réalisation des travaux d'entretien à moyen terme du réseau intercommunal de l'APEC.

Le rapport de la commission technique est lu par M. Jean-Emile Humbert. Celui-ci est le suivant :

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) approuvé en 2013, démontre qu'un certain nombre de travaux de réfection, dits prioritaires, doivent être réalisés sur le réseau intercommunal.

Ceux-ci ne posent pas de problème d'écoulement des eaux mais qui, sans une intervention de notre part, risquent d'entraîner des mises en charge, des débordements et qu'ils soient responsables d'une partie des venues d'eaux claires parasites et permanentes dans le réseau intercommunal.

Ces réfections se réalisent en grande partie par des interventions robotisées par la mise en place de Rep-liner ou, pour certains tronçons, de mise en place de gainages sur des portions de collecteur.

Les tronçons concernés figurent dans le tableau joint au présent préavis.

Ces travaux sont nécessaires, ceci afin d'éviter que la situation ne se dégrade et vienne, à terme, gêner l'écoulement des eaux.

Pour conclure, la commission recommande aux membres du conseil intercommunal d'accepter le Préavis n°20 tel que présenté et d'accorder l'octroi d'un crédit de 386'000 CHF si nécessaire pour la réalisation des travaux d'entretien.

Le rapport de la commission des finances est lu par Mme Anne-Lise Bally. Celui-ci est le suivant :

Lors de l'établissement du PGEEi en 2013 (Plan Général d'Evacuation des Eaux intercommunal de l'APEC), il a été démontré qu'un certain nombre de travaux de réfections doivent être réalisés sur le réseau intercommunal.

Afin de veiller au bon fonctionnement, à long terme, du réseau vieillissant, il est nécessaire de réaliser des travaux d'entretien annuellement. Ceux-ci s'exécutant en fonction des degrés d'urgences établis dans le PGEEi.

Le comité de direction propose que le coût de cet achat soit assuré par les liquidités de l'Association et amorti immédiatement. Néanmoins, le comité se réserve la possibilité d'emprunter la somme de CHF 386'000.-, qui serait amortie sur 30 ans conformément aux dispositions en vigueur.

L'Association n'est, au 31.08.2014, endettée qu'à hauteur de CHF 300'000.- plus le solde des préavis acceptés et en cours soit : CHF 100'518.50, un emprunt pour le préavis no 20 porterait cette somme à un total de CHF. 786'518.50.

Elle est soumise à un plafond d'endettement de CHF 7'100'000.- jusqu'en 2016, ce qui laisse encore de la marge !

La situation financière de l'Association est en conséquence saine.

En conclusion, la commission recommande au conseil intercommunal d'accepter le préavis no 20.

Décision

Le conseil intercommunal décide, à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de 386'000 francs et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser le comité de direction à emprunter la somme de 386'000 fr.

La parole est demandée par M. Y. Reymond, président du comité de direction pour préciser que les lieux d'interventions seront communiqués aux communes concernées.

| | |
|-----------|--|
| 8. | Communications du comité de direction |
|-----------|--|

M. Yves Reymond, président, communique les informations suivantes :

Régionalisation des STEP

Les représentants des STEP ont avalisé le choix d'un site permettant de recevoir pour la nouvelle station de l'APEC avec Nyon et environs ou sans Nyon.

Une étude technique et financière sera prochainement entreprise et celle-ci nous permettra de connaître déjà l'avis des différents services du canton et des différents coûts liés pour une ou deux STEP. Définie sur la base du nombre d'habitants raccordés, notre participation à ladite étude s'élèvera à 48'000 fr.

PGEEI

Les travaux ont été exécutés pour les préavis 14 et 15. Les montants sont inférieurs au montant devisé d'env. 50'000 fr.

En ce qui concerne, le préavis no n° 17 relatif au piège à cailloux sur le territoire de la commune de Bassins, en cours d'exécution, quelques surprises nous attendent concernant notamment le revêtement de l'ancienne canalisation qui est fortement armée, la présence d'une zone de téléphone ainsi que la conduite forcée d'eau de la scierie Schacher.

Personnel

M. Jean-Yves Vuillomenet

Comme annoncé lors du dernier conseil, M. Jean-Yves Vuillomenet est entré en fonction le 1^{er} août dernier.

M. Georges Chaumont

M. Georges Chaumont est inscrit pour le cours de base de formation d'exploitation de STEP pour le début de l'année prochaine.

M. Alain Meylan

M. Alain Meylan est nommé chef d'exploitation en remplacement de M. Jean-Luc Faillettaz au départ à la retraite au 31 décembre prochain.

M. Jean-Luc Faillettaz

« Lors de la fondation de notre association en février 1970 par les 6 premières communes, l'on parlait d'une station pour 10'000 EH.

Notre ami Jean-Luc a été engagé en cours de construction en 1978 comme futur exploitant. Son intérêt pour notre station a toujours été pour lui un challenge technologique puisqu'en cours de construction on la modifiait déjà pour 14'000 EH avec la venue progressive d'autres communes.

1980 a été la mise en service de cette station. Dès son démarrage il a entretenu cet ouvrage comme la prunelle de ses yeux et nous a été d'un conseil avisé pour notre développement. Ce fut l'augmentation à temps de 21'000 à 38'000 EH.

L'interdiction de l'épandage des boues en agriculture lui a lancé un nouveau défi. Avec le comité de direction de l'époque il a su nous faire prendre le bon virage avec le séchage des boues pour une élimination judicieuse en cimenterie, malgré les soucis olfactifs du moment réglés avec le brûlage de l'air vicié.

Jean-Luc, je voudrais te remercier pour ton dévouement pendant plus de 36 ans à la cause de notre association et tes conseils judicieux pour notre avenir, en espérant que tu profiteras pleinement de ton nouveau job de retraité, MERCI. »

| | |
|----|---|
| 9. | Propositions individuelles et divers |
|----|---|

La parole n'étant pas demandée, la séance est levée.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président :

J. P. Besson

Le secrétaire :

D. Gaiani